

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 4 NOVEMBRE 2019, 19 H 30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'OCTOBRE 2019
4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE
 - 5.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 octobre 2019
 - 5.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 octobre 2019
 - 5.3 Ratification de l'adhésion à Équijustice pour l'année 2019
 - 5.4 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)
 - 5.5 Dépôt de la liste des déboursés au 31 octobre 2019
 - 5.6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil
 - 5.7 Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2019 et des prévisions au 31 décembre 2019
 - 5.8 Avis de vacance au poste de conseiller du siège no 2
 - 5.9 Participation à des formations de la FQM
 - 5.10 Soutien à la mission du quotidien La Tribune
 - 5.11 Autorisation de dépenses relatives aux soupers de Noël du personnel municipal et des bénévoles de la bibliothèque
 - 5.12 Démission au sein de l'équipe municipale
 - 5.13 Rémunération des élus municipaux pour l'année 2020
 - 5.14 Nomination d'un répondant en matière d'accommodements pour motifs religieux
6. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME
 - 6.1 Dépôt d'une demande d'aide financière pour le développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)
 - 6.2 Cotisation annuelle 2020 au Réseau Biblio de l'Estrie
 - 6.3 Octroi d'un contrat de trois (3) ans pour l'organisation des feux d'artifice
 - 6.4 Fermeture de la rue des Pins pour les Féeries de Noël
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Nominations au sous-comité Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie (ACFEM) sur la sécurité ferroviaire
 - 7.2 Retrait de pompiers de la liste des effectifs pour non-disponibilité
 - 7.3 Embauche d'un pompier en probation
 - 7.4 Participation à des formations pour pompiers et premiers répondants
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
 - 8.1 Octroi du contrat de déneigement des stationnements et espaces municipaux pour la saison 2019-2020
 - 8.2 Réclamation au programme d'aide à la voirie locale pour travaux réalisés sur le chemin de Mont-Bon-Plaisir
 - 8.3 Cession de droits de passage sur divers chemins et terrains municipaux pour le sentier de motoneige
9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 9.1 Achat regroupé de pièces et de bacs roulants de compostage

- 9.2 Renouveau de l'entente intermunicipale concernant l'élimination des déchets et des gros rebuts
- 9.3 Nomination à la présidence du Comité consultatif en environnement (CCE)
- 9.4 Adhésion au mouvement Remplisvert
- 9.5 Octroi du contrat de collecte et transport des matières recyclables et des matières organiques

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 10.1 Liste des permis de construction émis en octobre 2019
- 10.2 Demande de dérogation mineure relative à la construction d'un bâtiment accessoire (garage détaché) en cour avant de l'immeuble situé au 55, rue des Cervidés
- 10.3 Demande de dérogation mineure relative la subdivision d'un terrain sur le chemin George-Bonnallie (lot 2 236 067)
- 10.4 Demande de dérogation mineure relative à la reconstruction du bâtiment résidentiel situé au 427, rue Principale
- 10.5 Demandes de permis dans le cadre d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 10.6 Correction de la résolution no 2019-10-445 concernant la demande d'usage conditionnel pour le bâtiment principal situé au 25-25A, chemin de la Bourgade

11. PRÉSENTATION DE CITOYENS

12. RETOUR SUR LES QUESTIONS PRISES EN DÉLIBÉRÉ

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

**ORDRE DU JOUR DÉTAILLÉ
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité d’Eastman tenue le lundi 4 novembre 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil de l’hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman.

Sont présents, le maire Yvon Laramée, la conseillère Heidi Fortin ainsi que les conseillers Carol Boivin, Patrick McDonald et Maurice Séguin. La conseillère Nathalie Lemaire est absente.

La séance est présidée par le maire. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne Turcotte, est également présente et agit comme secrétaire d’assemblée. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19 h 30.

Le maire souligne le décès de Madame Cécile Brouillette et demande une période de recueillement.

Il en profite également pour remercier tous les employés des services de sécurité incendie et des travaux publics ainsi que ceux d’Hydro-Québec pour leur dévouement exceptionnel durant les dernières heures pour faire face aux intempéries.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Résolution
2019-11-447

Il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D’adopter l’ordre du jour de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 en y apportant les modifications suivantes :

- Retrait du point *5.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 octobre 2019.*

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D’OCTOBRE 2019

Résolution
2019-11-448

Il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

D’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 avec dispense de lecture, copies de celui-ci ayant dûment été distribuées à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s’en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Dépôt

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport de correspondances reçues entre le 28 septembre et le 25 octobre 2019.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

Résolution
2019-11-449

[Annexe
5.1](#)

5.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 octobre 2019

Il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'approuver et autoriser le paiement des comptes à payer au 31 octobre 2019 au montant de 206 326,95 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 55-131-10-000

5.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 octobre 2019

Point retiré.

Résolution
2019-11-450

5.3 Ratification de l'adhésion à Équijustice pour l'année 2019

Il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

De ratifier l'adhésion à Équijustice pour l'année 2019 au montant de 555 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense :02-130-00-494

5.4 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)

[Annexe
5.4](#)

Le maire confirme le dépôt du rapport mensuel des autorisations de dépenses des fonctionnaires municipaux autorisés par voie de délégation de compétences du pouvoir de dépenser.

5.5 Dépôt de la liste des déboursés au 31 octobre 2019

[Annexe
5.5](#)

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des déboursés réalisés du 1^{er} au 31 octobre 2019 pour un montant totalisant 759 675,97 \$. Ces déboursés ont été faits conformément au *Règlement no 2019-11 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.*

5.6 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

Dépôt

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères Heidi Fortin et Nathalie Lemaire et des conseillers Carol Boivin, Patrick McDonald et Maurice Séguin conformément à la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.*

5.7 Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2019 et des prévisions au 31 décembre 2019

[Dépôt](#)

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose l'état comparatif des revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2019 et des prévisions au 31 décembre 2019 tel que requis par l'article 176.4 du *Code municipal du Québec.*

Ce document permet de comparer d'une part les résultats atteints pour l'exercice en cours avec les résultats atteints pour la même période de l'exercice précédent et d'autre part les résultats anticipés pour tout l'exercice en cours avec le budget

courant, et ce, selon les renseignements dont dispose alors la directrice générale et secrétaire-trésorière.

5.8 Avis de vacance au poste de conseiller du siège no 2

Conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale et secrétaire-trésorière avise le conseil municipal de la vacance, depuis le 17 octobre dernier, au poste de conseiller du siège no 2 suite à la démission de Madame Noémie Perreault.

En vertu des articles 335 et 339 de ladite *Loi*, puisque la vacance est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, ce poste doit être comblé par une élection partielle. En tant que présidente d'élection, la directrice générale et secrétaire-trésorière devra fixer, dans les 30 jours, le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les 4 mois du présent avis. Elle devra aviser le conseil, le plus tôt possible, du jour fixé pour le scrutin.

**Résolution
2019-11-451**

5.9 Participation à une formation de la FQM

Il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

D'autoriser la conseillère Heidi Fortin à assister à la formation « La préparation et la participation des élus(es) aux assemblées du conseil municipal », au coût de 330 \$;

ET DE rembourser les frais inhérents à ces formations selon la politique en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 02-110-00- 454

**Résolution
2019-11-452**

5.10 Soutien à la mission du quotidien La Tribune

ATTENDU les récentes difficultés financières rencontrées par le Groupe Capitales Médias, dont fait partie La Tribune, en raison notamment de la perte de revenus publicitaires;

ATTENDU QUE pour assurer la pérennité de leur quotidien, les employés de La Tribune se sont regroupés pour former une coopérative de solidarité, préparer un plan de redressement et un plan d'affaires et demander l'appui financier aux différents paliers gouvernementaux dont les municipalités;

ATTENDU QUE le Conseil est soucieux de voir maintenue une couverture médiatique locale et régionale de qualité pour assurer le plein exercice démocratique;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

DE soutenir la mission du quotidien La Tribune à long terme en poursuivant les publications et publicités requises en fonction des besoins promotionnels et des exigences légales, et ce, pour des montants similaires à ceux des années passées;

ET D'encourager les organisations et entreprises locales à faire de même pour les années à venir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2019-11-453**

5.11 Autorisation de dépenses relatives aux soupers de Noël du personnel municipal et des bénévoles de la bibliothèque

ATTENDU QUE le Conseil désire souligner le travail accompli au cours de l'année par le personnel municipal ainsi que par les bénévoles de la bibliothèque tout en favorisant les relations interpersonnelles;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'autoriser les dépenses relatives aux soupers de Noël du personnel municipal et des bénévoles de la bibliothèque pour un montant total estimé à 3 500 \$ et incluant les repas, la location de la salle et l'animation pour la soirée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Postes de dépense : 02-110-00-493, 02-220-00-493 et 02-702-30-493

**Résolution
2019-11-454**

5.12 Démission au sein de l'équipe municipale

ATTENDU QUE le titulaire du poste d'urbaniste et inspecteur en bâtiment et environnement a remis sa démission afin de relever de nouveaux défis professionnels;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

DE prendre acte de la démission de Monsieur Marc-Antoine Dunlavey, effective en date du 5 novembre 2019, au poste d'urbaniste et inspecteur en bâtiment et environnement;

DE mandater le comité administratif à procéder à un appel de candidatures visant à combler la vacance au sein du service d'urbaniste et d'environnement;

ET DE remercier Monsieur Dunlavey pour son implication et contribution au sein de l'organisation municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2019-11-455**

5.13 Rémunération des élus municipaux pour l'année 2020

ATTENDU QUE l'article 5 du *Règlement 2019-02 concernant la rémunération du maire et des conseillers(ères) de la municipalité d'Eastman* édicte que la rémunération et l'allocation annuelles d'une partie des dépenses reliées à la fonction des élus peuvent être indexées à la hausse, et ce, par résolution du conseil;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

D'indexer la rémunération et l'allocation annuelles des élus, pour l'année 2020, selon l'indice des prix à la consommation (IPC) établi par la Banque du Canada au 31 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 02-110-00-131

**Résolution
2019-11-456**

5.14 Nomination d'un répondant en matière d'accommodements pour motifs religieux

ATTENDU QUE conformément à l'article 17 de la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*, il y a lieu de nommer un répondant en matière d'accommodements pour motifs religieux au sein du personnel municipal;

ATTENDU QUE ce mandat consiste à formuler des recommandations ou des avis au Conseil et au personnel municipal dans le cadre du traitement des demandes reçues;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

DE nommer la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe Lise Coupal à titre de répondant en matière d'accommodements pour motifs religieux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

**Résolution
2019-11-457**

6.1 Dépôt d'une demande d'aide financière pour le développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)

ATTENDU le Programme d'aide financière pour le développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE conformément aux dispositions dudit programme, les travaux réalisés par le service des travaux publics au cours de l'année 2019 sont admissibles;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer une demande d'aide financière pour le développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour les travaux réalisés en 2019 par le service des travaux publics et à signer tout document relatif à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2019-11-458**

6.2 Cotisation annuelle 2020 au Réseau Biblio de l'Estrie

Il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2020 au Réseau Biblio de l'Estrie fixée à 3,95 \$ par citoyen et calculé conformément au décret des populations de l'année 2020;

ET DE prévoir les crédits budgétaires requis au budget de l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 02-702-30-494

**Résolution
2019-11-459**

6.3 Octroi d'un contrat de trois (3) ans pour l'organisation des feux d'artifice

ATTENDU le souhait du Conseil de poursuivre pour les trois (3) prochaines années l'organisation de feux d'artifice dans le cadre de la Fête nationale et des Fêtes de Noël ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

D'octroyer un contrat de trois (3) ans aux Productions Royal pyrotechnie inc. pour les événements des Fêtes de Noël 2019 à 2021 et de la Fête nationale de 2020 à 2022, le tout conformément aux dispositions de l'entente déposée le 10 octobre 2019;

D'autoriser des dépenses de 1 740 \$ avant les taxes pour les Fêtes de Noël 2019, de 3 480 \$ avant les taxes pour la Fête nationale 2020 et de fixer ultérieurement les budgets des années subséquentes;

ET DE prévoir les crédits budgétaires requis au budget de l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Postes de dépense : 02-701-51-692 et 02-701-51-695

**Résolution
2019-11-460**

6.4 Fermeture de la rue des Pins pour les Fêtes de Noël

ATTENDU QUE le Conseil est soucieux d'assurer la sécurité des participants en marge des Fêtes de Noël prévues le 7 décembre prochain;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'autoriser la fermeture de la rue des Pins entre 13 h et 18 h le samedi 7 décembre 2019;

ET D'informer les services d'urgence concernés pour prévenir toute problématique éventuelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

**Résolution
2019-11-461**

7.1 Nominations au sous-comité de l'Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie (ACFEM) sur la sécurité ferroviaire

ATTENDU la création de l'Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie (ACFEM) en réponse à la volonté des dirigeants municipaux d'améliorer la sécurité des populations qui vivent le long du corridor ferroviaire et de ses utilisateurs;

ATTENDU l'initiative de l'ACFEM de former un comité de sécurité ferroviaire qui regrouperait l'ensemble des responsables de la sécurité publique de chacune des municipalités et villes traversées par le corridor ferroviaire;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

DE nommer le conseiller municipal Maurice Séguin et le directeur du service de sécurité incendie Daniel Lefebvre à titre de représentants de la Municipalité d'Eastman au sein du sous-comité de l'ACFEM sur la sécurité ferroviaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2019-11-462**

7.2 Retrait de pompiers de la liste des effectifs pour non-disponibilité

ATTENDU QUE trois (3) pompiers à temps partiel ne disposent plus de temps pour poursuivre leur implication au sein du service de sécurité incendie;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

DE retirer les pompiers à temps partiel Martin Lavallée, Antoine Sanders Côté et Marc Downey de la liste des effectifs du service de sécurité incendie;

ET DE remercier ces derniers pour leur implication et dévouement au sein du service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2019-11-463**

7.3 Embauche d'un pompier en probation

ATTENDU la recommandation du directeur du service de sécurité incendie de procéder à l'embauche d'un pompier à temps partiel pour pallier aux départs récents de pompiers;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'embaucher le pompier Pierre Moreau à temps partiel en probation à compter du 4 novembre 2019, et ce, selon les conditions de travail fixées annuellement par le Conseil;

ET DE confirmer l'embauche permanente dudit pompier au terme d'une période de probation de six (6) mois conditionnellement à une recommandation favorable du directeur du service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2019-11-464**

7.4 Participation à des formations pour pompiers et premiers répondants

Il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'autoriser le directeur du service incendie Daniel Lefebvre à assister à la formation # 5 sur la gestion du changement organisationnel offerte par ICARIUM au coût de 155 \$ plus les taxes applicables;

D'autoriser les premiers répondants à assister à une formation en gestion personnelle des risques psychotraumatiques au montant de 700 \$;

ET DE rembourser les frais inhérents à ces formations selon la politique en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépenses : 02-220-00-454

8. TRAVAUX PUBLICS

**Résolution
2019-11-465**

8.1 Octroi du contrat de déneigement des stationnements et espaces municipaux pour la saison 2019-2020

ATTENDU QUE le déneigement des stationnements et espaces municipaux a été dissocié du contrat de déneigement des rues publiques;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des prix conformément au *Règlement no. 2018-11 sur la gestion contractuelle*;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin;

D'accorder le contrat de déneigement des stationnements et espaces municipaux pour la saison 2019-2020 à Déneigement Bolton Vallée au montant de 28 843 \$ avant les taxes, le tout conformément à la soumission déposée le 9 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2019-11-466**

8.2 Réclamation au programme d'aide à la voirie locale pour travaux réalisés sur le chemin de Mont-Bon-Plaisir

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'approuver les dépenses d'un montant de 117 566 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le

formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2019-11-467**

8.3 Cession de droits de passage sur divers chemins et terrains municipaux pour le sentier de motoneige

ATTENDU la demande du club *Les motoneigistes du Memphrémagog* d'obtenir des droits de passage sur divers chemins et terrains municipaux pour assurer les opérations de la saison hivernale s'échelonnant jusqu'au 15 avril 2020;

ATTENDU QUE le club déclare avoir souscrit une police d'assurance responsabilité civile de 2 millions de dollars;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente de cession de droits de passage pour le sentier de motoneige pour la période hivernale s'échelonnant jusqu'au 15 avril 2020 sur les propriétés suivantes :

- Terrain municipal en bordure du lac (accès au Lac d'Argent);
- Rue Martin;
- Rue de la Grève;
- Terrain situé au 395, rue Principale;
- Passage sur le terrain de balle;
- Chemin et viaduc Bellevue;
- Stationnement pour véhicules et remorques (460, rue Principale);

ET CE, conditionnement à ce que le club *Les motoneigistes du Memphrémagog* :

- s'assure de la sécurité des usagers du sentier en tout temps;
- maintienne une signalisation adéquate sur toute la longueur du sentier;
- fournisse à la Municipalité son plan d'aménagement et de signalisation avant le début de la saison;
- dégage la Municipalité de tout recours contre elle en tant que propriétaire en reconnaissant sa seule responsabilité quant à l'entretien et la surveillance du sentier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

**Résolution
2019-11-468**

9.1 Achat regroupé de pièces et bacs roulants de compostage

ATTENDU l'offre d'achat regroupé de pièces et de bacs de compostage proposée par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (R.I.G.M.R.B.M) pour l'année 2020;

ATTENDU QU'il serait avantageux pour les citoyens d'Eastman de pouvoir se procurer des pièces et des bacs roulants à prix abordable auprès de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

DE commander 30 bacs de compostage ainsi que 30 roues de rechange auprès de la R.I.G.M.R.B.M;

ET DE prévoir les crédits budgétaires requis au budget de l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-452-35-640

Résolution
2019-11-469

Annexe
9.2

9.2 Renouvellement de l'entente intermunicipale concernant l'élimination des déchets et des gros rebuts

ATTENDU la déchéance de l'entente liant la Municipalité et la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (R.I.G.M.R.B.M) pour l'enfouissement des déchets et gros rebuts au 31 décembre 2019;

ATTENDU la proposition de la Régie de renouveler l'entente intermunicipale pour les années 2020 à 2025;

ATTENDU QUE la Régie refuse de s'engager à long terme quant aux coûts facturés annuellement aux Municipalités membres et propose en contrepartie de faire parvenir la nouvelle liste de prix au plus tard le 15 novembre de chaque année;

ATTENDU QUE les Municipalités membres pourront refuser les augmentations et résilier l'entente de plein droit au 31 décembre de l'année en cours, et ce, sans indemnité de part et d'autre;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin:

DE renouveler l'entente intermunicipale concernant l'élimination des déchets et des gros rebuts avec la R.I.G.M.R.B.M pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025, le tout conformément à l'entente jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

ET D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour, et au nom de la Municipalité, l'entente intermunicipale concernant l'élimination des déchets et des gros rebuts de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2019-11-470

9.3 Nomination à la présidence du Comité consultatif en environnement (CCE)

ATTENDU la vacance à la présidence du Comité consultatif en environnement (CCE);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

DE nommer la conseillère Heidi Fortin à la présidence du Comité consultatif en environnement (CCE).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2019-11-471

9.4 Adhésion au mouvement Remplisvert

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog a adhéré au mouvement Remplisvert;

ATTENDU que l'objectif de ce projet est d'inviter les gens à limiter leur consommation de bouteilles de plastique et à boire l'eau du robinet;

ATTENDU QUE la MRC espère faire de la région de Memphrémagog un endroit enviable tant pour les touristes, les sportifs et les résidents à travers ce mouvement;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

D'adhérer au mouvement Remplisvert en se procurant les autocollants indiquant aux passants qu'ils sont les bienvenus pour remplir leurs bouteilles d'eau réutilisables à l'hôtel de ville et au bureau d'accueil touristique (durant la saison estivale);

ET D'encourager les organisations, commerçants et partenaires locaux à faire de même pour réduire l'utilisation des bouteilles de plastique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2019-11-472**

9.5 Octroi du contrat de collecte et transport des matières recyclables et organiques

ATTENDU l'appel d'offres public lancé sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en vue d'accorder le contrat de collecte et transport des matières recyclables et compostables;

ATTENDU QU'au terme de la démarche, une seule soumission conforme a été déposée, à savoir celle de Sani-Estrie inc., selon les prix et options suivantes :

<i>Durée du contrat</i>	<i>Prix avant les taxes</i>
<i>2 ans</i>	299 440,65 \$
<i>5 ans</i>	770 390,25 \$

ATTENDU QUE le contrat de collecte et transport des déchets arrive à échéance le 31 décembre 2021;

ATTENDU QU'il pourrait s'avérer avantageux pour la Municipalité de signer un contrat de 2 ans afin de lancer, au cours de l'année 2021, un appel d'offres pour la collecte et le transport de l'ensemble des matières résiduelles municipales, en offrant la possibilité de soumissionner pour l'une, ou l'autre ou l'ensemble des matières visées;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

D'accorder le contrat de collecte et transport des matières recyclables et des matières organiques à Sani-Estrie inc. pour une durée de 2 ans au montant de 299 440,65 \$ avant les taxes;

ET DE prévoir les crédits budgétaires requis au budget des années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

[Annexe
10.1](#)

10.1 Liste des permis de construction émis en septembre et octobre 2019

Le conseil prend acte.

**Résolution
2019-11-473**

[Annexe
10.2](#)

10.2 Demande de dérogation mineure relative à la construction d'un bâtiment accessoire (garage détaché) en cour avant de l'immeuble situé au 55, rue des Cervidés

ATTENDU la demande de dérogation mineure relative à la construction d'un garage détaché en cour avant de l'immeuble situé au 55, rue des Cervidés (lot 3 482 502);

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance de cette demande lors de son assemblée du 16 octobre 2019 (*résolution 2019-10-152*);

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage numéro 2012-08, les bâtiments accessoires ne sont pas autorisés en cour avant;

ATTENDU QUE l'immeuble est très boisé, et que le bâtiment projeté sera très peu visible de la rue;

ATTENDU QUE l'architecture du bâtiment accessoire doit s'intégrer à celle du bâtiment principal;

ATTENDU QUE la dérogation mineure visée ne semble pas causer préjudice aux immeubles voisins, et qu'en conséquence le CCU considère qu'elle devrait être acceptée;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

DE faire droit à la présente demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage détaché en cour avant de l'immeuble situé au 55, rue des Cervidés, le tout conformément aux documents déposés par le requérant, conditionnellement à ce que l'implantation et l'architecture satisfassent aux critères et objectifs du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* en vigueur, dans une demande ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2019-11-474**

[Annexe
10.3](#)

10.3 Demande de dérogation mineure relative à la subdivision d'un terrain sur le chemin George-Bonnallie (lot 2 236 067)

ATTENDU la demande de dérogation mineure relative à la subdivision du lot 2 236 067 en trois terrains, dont un terrain ayant une largeur inférieure à 50 mètres (46,68 mètres);

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance de cette demande lors de son assemblée du 16 octobre 2019 (*résolution 2019-10-153*);

ATTENDU QU'en vertu du règlement de lotissement 2012-09, la largeur minimale d'un lot dans la zone RUR-7 est de 50 mètres;

ATTENDU QUE la superficie projetée du terrain dérogatoire à sa largeur est de 34 105,1 mètres carrés, soit plus de six fois la superficie minimale exigée de 6 000 mètres carrés;

ATTENDU QUE la dérogation mineure visée ne semble pas causer préjudice aux immeubles voisins, et qu'en conséquence le CCU considère qu'elle devrait être acceptée;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

DE faire droit à la demande de dérogation mineure pour la subdivision du lot 2 236 067 avec un terrain d'une largeur de 46,68 mètres, le tout conformément aux documents déposés par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2019-11-475**

[Annexe
10.4](#)

10.4 Demande de dérogation mineure relative à la reconstruction du bâtiment résidentiel situé au 427, rue Principale

ATTENDU la demande de dérogation mineure relative à la reconstruction du bâtiment principal situé au 427, rue Principale, à l'intérieur des marges de recul latérales minimales édictées;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance de cette demande lors de son assemblée du 16 octobre 2019 (*résolution 2019-10-154*);

ATTENDU QUE le bâtiment est implanté à 1,41 mètre et 1,84 mètre des lignes latérales de terrain, qu'il bénéficie de droits acquis à son implantation, mais qu'une reconstruction complète du bâtiment doit être effectuée conformément aux règlements d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2012-08 exige des marges de recul latérales minimales de 2 mètres, en plus d'une somme totale des marges latérales de 6 mètres;

ATTENDU QU'aucun projet de construction n'a été déposé, et que la dérogation mineure vise un projet éventuel;

ATTENDU QUE le CCU considère qu'un projet de reconstruction doit être déposé afin de considérer la demande, et qu'en conséquence celle-ci devrait être refusée;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

DE refuser la demande de dérogation mineure relative à la reconstruction du bâtiment résidentiel situé au 427, rue Principale en l'absence d'un dépôt de projet de reconstruction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2019-11-476**

[Annexe
10.5](#)

10.5 Demandes de permis dans le cadre d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance des demandes d'approbation au règlement PIIA lors de son assemblée du 16 octobre 2019;

ATTENDU QUE les demandes doivent respecter les critères et objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation du CCU à l'égard de ces demandes;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

D'accepter, conformément aux résolutions adoptées par le CCU lors de l'assemblée du 16 octobre 2019 jointes aux présentes pour en faire partie intégrante, les demandes d'approbation au règlement PIIA suivantes :

- La construction d'un abri d'auto sur l'immeuble situé au 19, chemin de l'Escalade, sur le lot 4 380 858 (*résolution 2019-10-155*) conditionnellement à ce que des plans de construction illustrant de façon fidèle les façades et l'assise du bâtiment soient déposés et approuvés par le conseil municipal;
- La construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 3 482 458, sur le chemin des Wapitis (*résolution 2019-10-156*) conditionnellement à ce que la couleur de la toiture soit modifiée pour une couleur sobre en évitant les couleurs donnant un aspect d'acier galvanisé et que la fenestration de l'élévation droite du bâtiment soit augmentée de façon à éviter l'apparence d'un mur aveugle;
- L'installation de deux enseignes commerciales sur l'immeuble situé au 25, rue Lapointe, sur le lot 4 817 481 (*résolution 2019-10-157*) conditionnellement à ce que tout appareil d'éclairage d'enseigne soit conçu et installé de façon à diriger le flux lumineux vers le bas (éclairage par réflexion ou « col de cygne »);
- La construction d'un bâtiment accessoire (remise) sur l'immeuble situé au 25, rue des Pins, sur le lot 4 380 174 (*résolution 2019-10-158*);

- La construction d'un bâtiment accessoire (remise et sauna) sur l'immeuble situé au 151, rue Martin, sur le lot 2 237 223 (*résolution 2019-10-159*) conditionnellement à ce que le pourtour du site visé fasse l'objet d'un aménagement végétal comprenant des arbustes ou autres végétaux indigènes;
- L'agrandissement du bâtiment principal situé au 177, rue du Pré, sur le lot 4 379 754 (*résolution 2019-10-160*) conditionnellement à ce que les matériaux et couleurs des murs extérieurs et de la toiture soient identiques à ceux du bâtiment principal existant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2019-11-477**

10.6 Correction de la résolution no 2019-10-445 concernant la demande d'usage conditionnel pour le bâtiment principal situé au 25-25A, chemin de la Bourgade

ATTENDU QU'une demande d'usage conditionnel visant l'occupation du bâtiment principal situé au 25-25A, chemin de la Bourgade a été autorisée à la séance ordinaire de ce Conseil, le 7 octobre 2019 (résolution no 2019-10-445);

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger ladite résolution étant donné qu'après vérification de la réglementation municipale applicable, le garage attenant au bâtiment principal de l'immeuble visé est conforme à la réglementation en vigueur;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

DE corriger la résolution no 2019-10-445 en supprimant de son préambule le quatrième énoncé relatif au garage attenant au bâtiment principal situé au 25-25A, chemin de la Bourgade.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. PRÉSENTATION DE CITOYENS

12. RETOUR SUR LES QUESTIONS PRISES EN DÉLIBÉRÉ

13. VARIA

Le conseiller Maurice Séguin souligne le travail de coordination de la directrice générale et secrétaire-trésorière Anne Turcotte avec tous les services d'urgence municipaux durant la crise vécue ces derniers jours.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des citoyens.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Patrick McDonald propose de lever la séance du conseil à 20 h 15.

Yvon Laramée
Maire

Anne Turcotte
Directrice générale et secrétaire-trésorière